



Communiqué de presse

Jeudi 11 avril 2019

Grand Débat National : Premier bilan des contributions parisiennes

Anne Hidalgo et son adjointe Pauline Véron ont présenté jeudi les premiers enseignements de la Conférence de consensus menée pendant 3 mois à Paris. Plus de 9.000 contributions ont été soumises par les Parisiennes et les Parisiens. Celles-ci vont donner lieu à une délibération citoyenne présentée en juillet au Conseil de Paris.

Le Président de la République a souhaité un Grand Débat National et a proposé aux Maires d'en être les principaux animateurs au niveau local. A Paris, Anne Hidalgo a décidé de lui donner la forme d'une conférence de consensus. En trois mois, plus de 74 réunions publiques ont été organisées dans les vingt arrondissements, dont 12 heures de libre expression à l'Hôtel de Ville.

Des cahiers de doléances étaient présents dans les vingt mairies d'arrondissement. Une caravane de la participation a également sillonné les quartiers pendant plusieurs semaines. Cinq cents Parisiens se sont par ailleurs portés volontaires et ont bénéficié d'une formation municipale pour faire vivre la conférence de consensus à leur échelle.

9.000 contributions, dont 2/3 d'ordre national

Plus de 9.000 contributions de Parisiennes et de Parisiens ont ainsi été collectées, en plus des contributions qui ont été déposées directement sur le site internet national. Elles sont disponibles [en open-data au lien suivant](#). Leur dépouillement a été réalisé par les citoyens eux-mêmes, le 23 mars dernier, en présence d'un comité indépendant de garants.

Deux-tiers de ces contributions portent sur des sujets nationaux. Elles abordent trois préoccupations principales: le pouvoir d'achat, l'accélération de la transition écologique et la démocratie, avec notamment le souhait que le grand débat national soit pérennisé.

Un tiers de ces contributions porte sur des sujets locaux. Elles abordent en premier lieu les questions sociales, avec la demande d'une aide renforcée en faveur des personnes sans-abri et migrantes, et d'une plus grande solidarité envers les personnes âgées isolées et les familles les plus démunies. Elles appellent également à aller plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air, la création de zones piétonnes et le développement de la nature en ville.

Ces contributions locales soulignent par ailleurs la demande croissante des Parisiens d'être acteurs de la cité, de « faire la ville » aux côtés des élus locaux, dans l'esprit notamment du budget participatif mis en place en 2014 par la municipalité. La question de l'usage des impôts est en revanche peu abordée, probablement en raison de la forte présence et de la visibilité des services publics municipaux à Paris, à la différence d'autres territoires en France.

Une délibération citoyenne au Conseil de Paris

La Maire de Paris a décidé de prolonger cette démarche, en mettant en place d'ici le mois de mai un panel représentatif de Parisiens. Constitué et formé par des experts indépendants, il aura la charge de traduire ces contributions en des mesures concrètes qui seront soumises au Conseil de Paris début juillet sous la forme d'une « délibération citoyenne ». Ce sera une première pour une commune de France. « Nous aurons ainsi confié de A à Z cette démarche de consensus aux Parisiens », souligne Pauline Véron, adjointe à la Maire en charge de la participation citoyenne.

Dans le même esprit, la Ville de Paris organisera désormais avant chaque Conseil de Paris un « conseil municipal des citoyens » : tous les Parisiens qui le souhaitent seront invités dans l'hémicycle, une semaine avant les élus, pour donner leur avis sur les délibérations à l'ordre du jour. La caravane de la participation, mise en place lors du Grand Débat National, sera pérennisée : elle se rendra une semaine par mois dans les arrondissements pour recueillir les idées des habitants.

Un programme des « Volontaires de Paris »

Ces cinq dernières années, la Ville de Paris a impulsé plusieurs communautés de volontaires : de la solidarité, du climat ou encore des débats. Afin d'amplifier cette dynamique, la municipalité va regrouper cette démarche sous la bannière des « Volontaires de Paris » et développer des cycles de formations gratuites. Un portail dédié sur [paris.fr](https://www.paris.fr/grandsformats/participez-31) présente chacun de ces cycles : <https://www.paris.fr/grandsformats/participez-31>

Chacune et chacun pourra ainsi se doter d'outils pour passer à l'action. Par exemple, les Volontaires pourront bénéficier d'une formation et participer à la sensibilisation des Parisiens à la collecte des déchets alimentaires dans les 2e et 12e arrondissements et prochainement étendue dans le 19e arrondissement, ou encore à la sensibilisation du public lors du ramassage citoyen de mégots dans le cadre du lancement des rues sans mégots. Une fois formés, ceux qui le souhaitent pourront également contribuer à la distribution de petits déjeuners aux côtés de l'Armée du salut porte de la Chapelle ou à l'accueil des personnes accueillies à la Halte pour femmes de l'Hôtel de Ville, ou encore participer à l'accueil et l'orientation de visiteurs lors de futurs événements sportifs.

Des lieux seront également dédiés à ces volontaires : la Fabrique de la Solidarité, qui ouvrira ses portes en avril dans le 12^e arrondissement, et la Maison des volontaires du Climat, qui verra le jour en mai dans le 4^e arrondissement. « À terme, nous souhaitons que cette action de volontariat puisse être certifiée, afin que chaque Parisien puisse la valoriser dans le cadre de son parcours professionnel », détaille la Maire de Paris.

Expérimenter le vote à 16 ans

Si le Grand Débat National et la Conférence de consensus parisienne se sont traduits par une participation importante, les jeunes s'avèrent sous-représentés. La Maire de Paris souhaite par conséquent envoyer « un signal fort aux adolescents ». Sur proposition d'experts de Sciences-PO Saint Germain en Laye, Anne Hidalgo souhaite expérimenter le vote à 16 ans dans les lycées municipaux, à l'occasion des élections européennes.

Il s'agirait d'une démarche symbolique – les voix ne seraient pas intégrées au scrutin national, les résultats seraient publiés quelques jours après les résultats officiels – mais en conditions réelles : avec des bureaux de vote, des bulletins et des listes d'émargement. « Je souhaite que cette initiative soit la plus consensuelle possible. Je tiens pour cela à la mener conjointement avec l'État, le rectorat et les chefs d'établissement », explique l'édile, qui vient d'adresser un courrier au ministre de l'Éducation afin de lui détailler cette proposition.

Contact presse : Camille Pavlovic / 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr